52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr



http://snapatsi.fr



REFORME DES RÉGIMES INDEMNITAIRES

Le 1^{er} octobre 2013, la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique a réuni les fédérations syndicales représentatives afin de présenter un nouveau régime indemnitaire, par la mise en place d'une Indemnité de Fonction d'Expertise et d'Engagement Professionnel (IFEEP) – voir notre tract du 9 juillet 2013.

La DGAFP a présenté le projet de décret instituant le nouveau dispositif indemnitaire voué à se substituer à la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats).

Les grands principes ont été présentés, à savoir :

- l'interministérialité (conç<mark>u pour</mark> être app<mark>licable à tous les agents, s</mark>auf exception) sans être réservée à la filière administrative
- l'harmonisation entre les ministères
- la simplification des régimes indemnitaires (en remplacement IAT, IFTS ...)
- l'approche différenciée selon les catégories A-B-C
- la prise en compte des parcours professionnels
- la reconnaissance de l'engagement professionnel et de la manière de servir

L'IFEEP comprendra d'une part l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise) valorisant l'exercice des fonctions et de l'expertise (sur la base de 3 critères) versée mensuellement. D'autre part, en option, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui reposera sur l'engagement professionnel de l'agent, avec des attributions comprises entre 0 et 100% du montant de référence, versé 1 à 2 fois par an.

Les textes finalisés seront présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat le 6 novembre 2013.

Bureau National 01.55.34.33.20

I Q U E

Le calendrier de mise en œuvre selon le projet de décret :

- au cours de l'anée 2014 pour les Adjoints Administratifs et les Secrétaires Administratifs,
- au plus tard le 1er juillet 2015 pour les Attachés,
- à compter de janvier 2017, pour les autres corps (filière technique, filière scientifique, ...)

LE SNAPATSI DÉNONCE CE PROJET MIS EN OEUVRE DANS LA PRÉCIPITATION ET SANS NÉGOCIATION!